

PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Mai-Juillet 2021

**Conservatoire de musique et de danse
à Rayonnement Départemental
d'Aulnay-sous-Bois**

12, rue de Sevran
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
01 48 79 65 21

crd.@aulnay-sous-bois.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONDITIONS DE REPRISE DES ACTIVITES DU CRD	4
CONDITIONS DE FREQUENTATION DU CRD	5
CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC AU SECRETARIAT	7
GESTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL	8
CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT	9
<i>DEROULEMENT DES COURS DE MUSIQUE</i>	<i>9</i>
<i>CONDITIONS D'ACCES ET DEROULEMENT DES COURS D'ARTS DE LA SCENE</i>	<i>12</i>
<i>CONDITIONS D'ACCES ET DEROULEMENT DES COURS DE DANSE</i>	<i>13</i>
ACTIONS HORS LES MURS	14
DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES (SPECTACLES, CONCERTS, AUDITIONS...)	14
ACCES ET ACTIVITES POSSIBLES A LA BIBLIOTHEQUE	15
QUE SE PASSE-T-IL EN CAS CONFIRME DE COVID-19 ?	16

INTRODUCTION

Dans le contexte sanitaire de Covid-19 et de la stratégie du Gouvernement de réouverture des établissements culturels, et en vue d'assurer la protection de l'ensemble de son personnel et de ses usagers, le CRD entend encadrer l'accueil de ses publics et personnels. Les mesures à appliquer et à respecter sont décrites dans le présent Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Ce PRA est à mettre en œuvre et respecter dès le 19 mai 2021. Toutefois, au vu de l'incertitude de la situation, il est à tout moment amendable, pour s'ajuster au mieux à l'évolution du contexte sanitaire et des recommandations.

Son élaboration repose sur les textes-cadres suivants le Guide d'aide à la continuité d'activité en contexte épidémique communiqué par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture le 12 mai 2021.

CONDITIONS DE REPRISE DES ACTIVITES DU CRD

	Enseignement	Spectacles & concerts (à l'auditorium du CRD)	Couvre-feu
	Musique - Reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les élèves musiciens ; - Chant lyrique : reprise en pratique individuelle ; Danse - Reprise pour : - Tous les mineurs (quels que soient la discipline, le parcours et le cycle) ; - Les élèves en Eveil Musique-Danse et en Initiation 1 et 2 ; - Les majeurs en CHAD et 3^{ème} Cycle ; - Pas de reprise pour les autres majeurs. Arts de la Scène Reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les élèves.	Accueil du public dans la limite du remplissage de la jauge de la salle à 35%.	A 21h.
	Danse - Reprise de la danse pour les élèves majeurs sans contacts ; - Jauge de 35% de la classe.	Accueil du public dans la limite du remplissage de la jauge de la salle à 65%.	A 23h.
	Danse Reprise de toutes les activités (individuelle et collective).	Accueil du public en remplissant la jauge de la salle à 100%.	Fin du couvre-feu.

Les activités d'enseignement au CRD se déroulent normalement dans la limite de l'horaire du couvre-feu. Elles peuvent toutefois être dispensées après celui-ci.

CONDITIONS DE FREQUENTATION DU CRD

En vue de permettre à la fois la sécurité des personnes et le bon déroulement des enseignements et des pratiques artistiques, **les contrôles et conditions d'accès à l'établissement font l'objet d'une grande vigilance.**

Vous parents, jouez un rôle essentiel. Nous avons besoin de votre engagement pour limiter la circulation de la COVID-19.

En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille, ne faites pas venir votre enfant au conservatoire.

Les enseignants et autres employés du CRD doivent procéder de la même manière.

Qui peut entrer au CRD et dans quelles conditions ?

Seuls les élèves et étudiants inscrits sont autorisés à entrer dans le conservatoire.

Les parents ne devront pas y entrer, sauf dans les situations suivantes :

- Si l'enfant a 6 ans ou moins, vous parent, pourrez le déposer dans le hall d'accueil du CRD ;
- Si votre enfant est danseur d'Eveil et d'Initiation : un parent est autorisé à rentrer dans le CRD (cf. ci-dessous) ;
- Pour accéder à la bibliothèque (cf. ci-dessous) ;
- Pour tout rendez-vous physique au secrétariat ou avec un membre de la Direction. Toutefois, les échanges par téléphone ou mail sont à privilégier ;
- Pour assister à une manifestation publique (concerts, audition, etc.) au sein du CRD ;
- Si votre enfant est inscrit à l'atelier Passerelle ;
- Si votre enfant est en situation de handicap.

Les parents sont invités à déposer tout courrier ou toute réclamation, dans la boîte installée à cet effet dans le sas d'entrée du CRD.

Les gestes barrières : une nécessité



Pour pouvoir entrer au conservatoire, le port du masque de protection respiratoire est obligatoire, pour toute personne de 11 ans et plus. A partir de 6 ans, le port du masque est fortement recommandé mais non imposé.

Attention à ne pas l'oublier. Le CRD ne fournit aucun masque à ses usagers.

Il est de la responsabilité des parents de fournir un masque à votre enfant mineur.



Il est de la responsabilité de tout étudiant majeur de venir équipé d'un masque.

N'oublions pas de respecter les autres gestes barrières préventifs :

- **Eviter le contact physique** et maintenir une **distance minimale** :
 - **D'un mètre entre les personnes** (une distance supérieure étant naturellement souhaitable) soit environ 4m^2 par personne ;
 - **Et à la bibliothèque** : de 8m^2 par personne à partir du 19 mai, puis de 8m^2 par personne à compter du 9 juin 2021 ;
- **Tousser ou éternuer dans son coude ;**
- **Ne pas se serrer la main ;**
- **Ne pas se faire la bise ;**
- **Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique à jeter ensuite dans une poubelle dédiée.**

Les déplacements au-delà des horaires de couvre-feu

Les usagers concernés par des activités d'enseignement au-delà des horaires de couvre-feu doivent être munis, lors de leurs déplacements, d'une attestation dérogatoire fournie par le CRD.

Comment circuler au conservatoire ?

- Pour éviter de se croiser et ainsi limiter les risques de contamination, toute personne présente dans le conservatoire et dans la bibliothèque doit **respecter le sens de circulation indiqué par le fléchage au sol.**
- Seule 3 personnes à la fois sont autorisées à se restaurer dans la cafétéria des étudiants.

Que faire en cas d'intercours ?

Vous parent êtes responsable de votre enfant en dehors de ses horaires de cours au CRD.

Les élèves dont les cours ne s'enchaînent pas sont invités à passer son temps d'intercours à la **bibliothèque**, dans la limite des places disponibles. **Ils ne doivent pas rester dans les couloirs.**

CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC AU SECRETARIAT

Le personnel du secrétariat accueille le public à nouveau uniquement sur rendez-vous,
dans les créneaux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h30-18h ;
- Mercredi : 9h-12h et 14h-18h ;
- Samedi : 9h-12h.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, prendre contact auprès du secrétariat :

- par mail : crd.@aulnay-sous-bois.com
- ou par téléphone, au 01 48 79 65 21.

Nous vous invitons, vous parent, à **déposer tout courrier ou toute réclamation, dans la boîte installée dans le sas d'entrée du CRD prévue à cet effet.**

GESTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Nettoyage / désinfection quotidien du mobilier et des locaux

➤ Nettoyage/désinfection des sols

Le CRD engage les effectifs de personnel d'entretien nécessaires au nettoyage/désinfection quotidien des locaux utilisés par l'ensemble des agents.

De manière systématique, lorsqu'un cas de Covid-19 est survenu au sein de l'établissement, et plus généralement lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection spécifique est effectuée.

➤ Nettoyage/désinfection du matériel de chaque salle (tables, chaises, pupitres, poignée de portes, etc.)

➤ Emprunt de salles

Il est demandé aux **élèves et étudiants qui empruntent une salle** de :

- Poser leurs affaires dans un minimum d'espace de la salle ;
- Venir chercher, à la fin de leur séance de travail, une lingette désinfectante à la borne d'accueil, et de **nettoyer/désinfecter le matériel (hors instrument partagé) de la salle**. Cette lingette sera jetée aussitôt dans une poubelle dédiée aux déchets COVID située à l'étage de la salle.

Nettoyage / désinfection des instruments et accessoires

Pour les instruments non partagés, les élèves sont responsables du nettoyage de leur matériel.

Le nettoyage/désinfection des instruments partagés (piano, clavecin, percussions, etc.) et des barres de danse est assuré par l'enseignant.

Aération des locaux



Les bureaux, les couloirs, le hall du rez-de-chaussée, les salles de cours et la bibliothèque sont aérés au minimum toutes les 3 heures, pendant 15 minutes.

Un laps de temps de 15 minutes est prévu entre le prêt d'une salle à des élèves et le début d'un cours afin que l'enseignant qui arrive puisse aérer la salle et nettoyer le mobilier et les instruments partagés.

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Cadre général



Toute personne doit, à l'entrée dans la salle de cours, **se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique à sa disposition à l'entrée de la salle.**

Par ailleurs, dès que l'enseignant souhaite toucher l'instrument ou un élément du matériel de l'élève (partition, etc.), il importe qu'il se désinfecte les mains avant toute action.

DEROULEMENT DES COURS DE MUSIQUE



L'enseignant se tient à 2 mètres des élèves.

Si une personne est chargée de tourner les pages d'une partition, elle doit obligatoirement porter le masque et se tenir à 2 mètres des autres individus.

Les pédagogies collectives et la présence simultanée d'élèves en cours d'instrument sont possibles, dans le respect de la capacité d'accueil de la salle.

Spécificités pour la pratique des instruments à vent

Distanciation physique	Port du masque
• Distanciation physique renforcée dès lors que le port du masque n'est pas possible ; • => Distance radiale : 2 mètres.	• Le port du masque est incompatible par essence avec la pratique ; • Il est obligatoire dès lors que le musicien de joue pas ; • L'enseignant le porte systématiquement lorsqu'il porte l'instrument de l'élève pour l'aider ; • Les autres musiciens portent un masque et doivent se tenir à au moins 2 mètres du musicien à vent.

➤ Hautbois / Basson

L'enseignant utilise 2 couteaux pour gratter les anches :

- L'un pour son usage personnel ;
- L'autre, désinfecté entre chaque cours, est utilisé pour le matériel de l'élève.

Spécificités pour les autres pratiques instrumentales (hors instrument à vent)

Distanciation physique	Port du masque
Entre 2 musiciens : 2 mètres	Port du masque obligatoire.

➤ Pour la harpe

Les élèves harpistes sont tenus de **se laver les mains au savon – et non au gel hydro-alcoolique** – juste avant leur cours.

➤ Pour les instruments à percussions

L'élève est tenu de venir avec son propre matériel (baguettes, partitions). Aucun prêt ne sera possible.

Conditions d'occupation des salles de percussions :

- 1 élève par petite salle ;
- 3-5 élèves pour la grande salle.

Spécificités pour les pratiques collectives instrumentales

	Distanciation physique	Port du masque
Pour les orchestres et les ensembles	- Une distance d'au moins 2 mètres entre les musiciens à vent et les autres. Pour le chef d'orchestre : - Distance en répétition : de 5 mètres selon la taille des locaux ; - Distance en représentation : 1,5 mètres si la scène ne permet pas une distanciation de 2 mètres.	Pour les élèves : le port du masque est obligatoire pour les élèves pratiquant un instrument à cordes et pour les percussionnistes ; Pour le chef d'orchestre : le port du masque est recommandé en répétition, et peut exceptionnellement ne pas être porté lors des représentations.
Pour la musique de chambre	Entre instrumentistes : 2 mètres.	Pour les élèves : le port du masque est obligatoire pour les élèves pratiquant un instrument à cordes et les percussionnistes ; Pour l'enseignant : le port du masque est obligatoire.

Pour l'ensemble des pratiques collectives instrumentales (orchestres, musique de chambre, ensembles) :

- Prévoir un **laps de temps entre deux groupes successifs** ;
- **Pas de station prolongée des élèves dans la salle de répétition.**
- **Les élèves percussionnistes doivent venir munis de leurs propres baguettes.**
- Exception : baguettes des gros agrès (gong, grosse caisse), qui doivent être désinfectées avant usage.

Spécificités pour les pratiques vocales

	Distanciation physique	Port du masque
Chant choral, chœur	• Au moins 1,5 mètres entre chaque choriste ; • Augmentée entre l'enseignant/chef de chœur et les choristes : 5 mètres minimum ; • Les chanteurs sont disposés en ligne de préférence. S'il y a plusieurs rangs, un décalage est organisé entre les rangs.	• Pour les choristes : ○ Fortement recommandé pour les choristes ayant moins de 11 ans ; ○ Obligatoire pour les choristes âgés de 11 ans et les choristes adultes ; • Pour l'enseignant / chef de chœur : le port du masque est recommandé en répétition, et peut exceptionnellement ne pas être porté lors des représentations.
Chant lyrique	• Distanciation physique entre l'enseignant et l'élève augmentée : au moins 3 mètres.	• Pour les enseignants et les élèves : port du masque obligatoire.

Spécificités pour les disciplines d'érudition (Formation musicale, Formation musicale Danseur, écriture, composition, analyse, culture musicale)

	Distanciation physique	Port du masque
Toutes disciplines	• Au moins 1 mètre entre les élèves.	• Pour les élèves âgés de 11 ans et plus : port du masque obligatoire ; • Enseignants : port du masque obligatoire.
Formation musicale	• Pour la pratique vocale : au moins 3 mètres entre l'enseignant et l'élève ;	• Pour les enseignants et les élèves : maintien port du masque obligatoire durant la pratique

	Chaque élève doit venir muni de son propre matériel (stylo, carnet, manuel...). Aucun matériel n'est prêté.	vocale.
--	---	---------

CONDITIONS D'ACCES ET DEROULEMENT DES COURS D'ARTS DE LA SCENE

Conditions d'entrée et de sortie du plateau de la salle Mozart : se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

Distanciation physique	Port du masque
- Au moins 1,5 mètres entre chaque élève ; Éviter les contacts entre élèves ; Distance augmentée entre l'enseignant et les élèves : 5 mètres minimum ; - Les chanteurs sont disposés en ligne de préférence. S'il y a plusieurs rangs, un décalage est organisé entre les rangs.	Pour les élèves : - En situation chorégraphique : port du masque obligatoire pour tous les élèves, sauf en cas d'effort physique intense ; - En situation chorale : port du masque fortement recommandé pour les élèves ayant moins de 11 ans, et obligatoire pour les autres ; Pour l'enseignant : le port du masque est recommandé en répétition, et peut exceptionnellement ne pas être porté lors des représentations.

Comment gérer ses affaires le mieux possible ?

- Se déchausser et enfiler ses chaussons dédiés aux Arts de la Scène dans le sas d'entrée de la salle Mozart. Mettre ses chaussures dans un sac plastique spécifique à ranger dans un sac personnel ;
- Ranger son manteau et toutes ses affaires personnelles dans un sac personnel ;
- Déposer son sac personnel en bas des gradins de la salle Mozart et éviter qu'il soit en contact avec les autres sacs ;
- À la fin de la séance, changer de chaussures dans le sas d'entrée de la salle ;
- Chaque enfant doit être muni de son propre petit matériel (stylo, carnet, partitions, etc.). Aucun matériel ne sera prêté ni partagé.

CONDITIONS D'ACCES ET DEROULEMENT DES COURS DE DANSE

Accès au cours de danse

- Arriver 5 minutes avant l'heure de début du cours (pour éviter de stationner dans le couloir) ;
- Enlever les chaussures pour circuler dans tout l'espace danse, depuis le haut de l'escalier descendant aux vestiaires et aux salles de danse ; les enfermer dans un sac plastique spécifique ;
- Danse contemporaine : les élèves danseurs dansent en chaussettes. Ils enfilent une paire dédiée aux cours de danse à l'entrée en salle de cours.

Déroulement des cours de danse

	Distanciation physique	Port du masque
Toute discipline chorégraphique, Eveil Musique-Danse, Initiation 1 & 2	Entre l'enseignant et les élèves : 2 mètres minimum (en fonction de la taille de l'espace).	Le port du masque est obligatoire dès lors qu'aucun effort à haute intensité physique n'est pas requis.

Chaque élève est invité, quand l'activité le permet, à utiliser une serviette personnelle (à renouveler à chaque cours de danse) pour le contact avec le sol.

Qui peut accéder aux vestiaires et à quelles conditions ?

- Seuls les élèves de danse qui ont cours pourront accéder aux vestiaires et aux toilettes de danse ;
- Respecter les gestes barrières : le port du masque de protection respiratoire est obligatoire dans les vestiaires, pour toute personne de 11 ans et plus ; respecter une distanciation physique de plus d'un mètre entre les personnes (dans la mesure du possible) ;
- Enlever les chaussures pour circuler dans tout l'espace danse, depuis le haut de l'escalier descendant aux vestiaires et cours de danse ; les enfermer dans un sac plastique spécifique.

Comment gérer ses affaires le mieux

- Pour la danse contemporaine et la danse classique
- Chaque élève danseur est invité à porter sa tenue de danse sous ses vêtements, avant même d'arriver. Sinon, il doit

possible ?

- arriver avec sa propre tenue dans un sac spécifique fermé ;
- Venir muni de son propre matériel (stylo, carnet, ...) ;
- **Ranger ses affaires dans son propre sac et laisser le sac dans le vestiaire** avant de se rendre dans la salle de danse. Seuls les objets de valeur sont à ranger dans une pochette individuelle, avec son propre masque. Inscrire le nom de l'élève sur cette pochette. La laisser à l'entrée de la salle de cours.

➤ **Pour le Hip Hop**

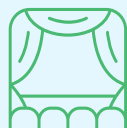
- **Avant d'entrer dans la salle de danse : changer de chaussures et mettre des baskets propres** (à semelles blanches si possible).

ACTIONS HORS LES MURS

Les activités se déroulant hors-les-murs sont soumises au PRA de la structure partenaire (bibliothèques, établissements de la petite enfance, établissements scolaires du primaire et du secondaire, etc.).

DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES (SPECTACLES, CONCERTS, AUDITIONS...)

Programmation de cette fin d'année scolaire



Les manifestations produites par le CRD d'ici la fin de cette année scolaire 2020-21 sont communiquées via :

- Le site internet du CRD : <https://www.aulnay-sous-bois.fr/mes-loisirs/culture/conservatoire-de-musique-de-danse/>
- Le réseau social Facebook du CRD ;
- Et non un dépliant trimestriel.

Conditions d'accueil des spectateurs

Seuls les événements produits à l'auditorium du CRD seront publics, où il importe de respecter les conditions suivantes :

- Le **port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus** ;
- Les spectateurs sont assis ;
- Distanciation physique :

- Du 19 mai au 8 juin : chaque spectateur doit laisser une distance minimale de 2 sièges entre lui et la personne assise à ses côtés, ou entre chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
 - Du 9 au 29 juin : les spectateurs se répartissent en occupant 2 sièges sur 3, afin de remplir la jauge de la salle au maximum à 65% de ses capacités d'accueil ;
 - A partir du 30 juin : aucune contrainte de distance ;
- Dans les espaces permettant l'accès aux salles, les spectateurs doivent respecter l'application des gestes barrières ainsi qu'une distanciation physique d'un mètre entre deux personnes.

Les autres prestations d'élèves (auditions, concerts) prévues dans d'autres salles du Conservatoire feront l'objet d'une captation audio et/ou vidéo.

Les évaluations de fin d'année se déroulent à huis clos.

ACCES ET ACTIVITES POSSIBLES A LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque : qui peut y entrer et que peut-on y faire ?

Quel que soit son âge, toute personne entrant dans la bibliothèque doit se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique à sa disposition à l'entrée de la bibliothèque.

Vous, parents, pourrez accéder à la bibliothèque si votre enfant a 6 ans ou moins, car vous devez l'accompagner.

L'organisation des places assises doit respecter une distanciation physique :

- A compter du 19 mai 2021, de 8m² par personne ;
- A compter du 9 juin, de 4m² par personne.

A la bibliothèque, il est possible :

- D'emprunter, de rendre ou de réserver des documents (y compris les documents du réseau des bibliothèques) ;
- De consulter les collections ;
- De lire ou de dessiner ;
- D'étudier.

Il n'est pas possible :

- D'emprunter des fournitures de bureau (feutres, crayons, ciseaux...) ;
- De demander des feuilles de brouillon.

La capacité d'accueil maximale de la bibliothèque est de 20 personnes.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS CONFIRME DE COVID-19 ?

Que faire si votre enfant (ou vous-même si vous vous êtes rendu au CRD) est un cas confirmé de Covid-19 ?

- Vous devez aussitôt signaler la situation au CRD, en téléphonant au 01 48 79 65 21. L'information sera immédiatement transmise à la Directrice du CRD.
- Votre enfant ne doit pas retourner au CRD avant le délai défini par votre médecin.
- La Directrice du CRD informe tous les agents et tous les usagers de la situation.

Identification et information des « cas contacts à risque »

Le personnel du CRD élabore la liste des « cas contact à risque » : il identifie toutes les personnes (élèves, parents et agents du CRD) susceptibles d'avoir été en contact avec votre enfant (ou vous-même) malade durant les 7 jours précédant la date de positivité.

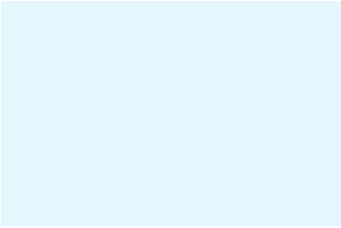
Pour cela :

- Si votre enfant se rend à la bibliothèque, il doit remettre sa **carte d'élève du conservatoire** à la bibliothécaire pour que celle-ci consigne les renseignements sur cette visite (nom, prénom, accompagnant, heure d'entrée / sortie) et constitue une **liste journalière des présences à la bibliothèque**.
- Si votre enfant est inscrit en CHAM et qu'il fréquente la **salle de permanence des élèves CHAM du conservatoire**, il indique son nom et prénom aux surveillants de la salle.

Le personnel du CRD prévient tous les « cas contact » identifiés.

Ceux-ci doivent alors :

- **Rester à domicile ;**
- **Eviter les contacts ;**
- **Consulter un médecin dans les meilleurs délais et ne revenir**



au CRD qu'après avoir eu un avis médical. Le parent est invité à informer la Directrice du CRD de cet avis médical avant le retour de l'enfant au CRD ;

- **Suivre les recommandations de l'Assurance maladie ;**
- **Prévenir le CRD (01 48 79 65 21) en cas de positivité.**

Grâce à votre compréhension et votre responsabilisation, celles de votre enfant, celles des agents du CRD, grâce à la mise en œuvre de toutes ces mesures et à l'adaptabilité de celles-ci aux besoins éprouvés par chacun, nous assurerons ensemble la protection de nous tous, usagers et membres du personnel du CRD.

Raphaële VANÇON
Directrice